

Informatique scolaire

L'Ecole obligatoire neuchâteloise s'adapte à l'évolution de l'usage des nouvelles technologies

L'organisation de l'informatique scolaire mise en place en 2006 a permis de placer les MITIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) au service des apprentissages et de la gestion administrative des écoles neuchâteloises. Les attentes pédagogiques de l'usage de cet outil incontournable et toujours en évolution seront davantage décrites dans le Plan d'études romand (PER) qui sera introduit progressivement dès l'année scolaire 2011-2012.

Volet pédagogique

Les nouveaux usages de publication (réseaux sociaux, discussions en ligne, espaces de publication) positionnent l'écriture au centre de la communication. Les jeunes utilisent de plus en plus l'écrit pour "se parler". Le web social est extrêmement populaire auprès des élèves.

Grâce aux ressources "prêtes à l'emploi" proposées aux enseignants par le Bureau de l'informatique scolaire, ceux-ci peuvent intégrer de nouvelles activités pédagogiques en classe. Les pratiques professionnelles évoluent et s'adaptent ainsi aux nouveaux enjeux sociétaux.

L'utilisation d'une activité liée au web social permet de travailler les compétences telles que la production écrite, l'élaboration d'une opinion personnelle, l'utilisation d'un traitement de texte et l'éducation aux médias. Les bénéfices observés chez les élèves sont une augmentation de la motivation, car l'activité a du sens.

Volet administratif

La construction d'indicateurs pour outiller le monitoring (construction d'indicateurs, mesures, ...) du système éducatif est un des axes du concordat HarmoS. Le Département de l'éducation, de la culture et des sports a exprimé son intention de se doter d'un outil de monitoring de l'Ecole obligatoire neuchâteloise dans son projet de régionalisation des structures de conduite de l'Ecole obligatoire neuchâteloise.

Le système d'information unique va régulièrement évoluer ces prochaines années pour répondre aux modifications du paysage scolaire neuchâtelois en lien avec les travaux d'harmonisation et de régionalisation. Il permettra de garantir une certaine équité sur le territoire cantonal.

Espace numérique de travail

Offrir aux familles des services numériques pour faciliter l'apprentissage et l'accompagnement scolaire de leur(s) enfant(s); familiariser les élèves avec l'usage des technologies qui leur permettent de mieux apprendre et de prendre place dans la société; rendre possible par tous et pour tous le recours à des formes d'enseignement et d'apprentissage alternatives; renforcer le partenariat entre l'école et la famille, tels sont les buts poursuivis dans la mise en place d'un espace numérique de travail.

Les principaux piliers de l'espace numérique de travail neuchâtelois sont le portail pédagogique pour les ressources pédagogiques (www.rpn.ch) et le Guichet unique www.GuichetUnique.ch pour les prestations administratives.

Volet prévention et éthique

Outils incontournables en perpétuelle évolution, les MITIC demandent une adaptation et une attention de chacun. L'éducation à leurs usages est fondamentale et est l'affaire de tous.

Depuis plusieurs années, le Bureau de l'informatique scolaire coordonne un ensemble d'activités liées à l'éducation aux médias. La campagne de prévention de l'utilisation des nouvelles technologies proposées aux parents et la charte informatique du RPN sont des actions concrètes qui reflètent le mouvement initié.

Pour de plus amples renseignements:

Philippe Gnaegi, conseiller d'Etat, chef du DECS, tél. 032 889 69 00.

Jean-Claude Marguet, chef du Service de l'enseignement obligatoire, tél. 032 889 69 20.

Patrick Duvanel, chef du Bureau de l'informatique scolaire, tél. 032 889 89 00.

www.rpn.ch
www.ne.ch/seo

Neuchâtel, le 9 novembre 2010